

# ATTESTATION DE PARUTION

**Date(s) de parution : 08 JUILLET 2021**

---

**Dans : L'UNION MARNE**

## CORRECTION D'ERREURS MATERIELLES DANS LE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP) DE LA VILLE D'EPERNAY

Par délibération en date du 28 juin 2021, le Conseil municipal d'Épernay a apporté des corrections au Règlement Local de Publicité de la commune portant sur le zonage en entrée de Ville et portant sur une définition légale. Ces corrections ne sont pas de nature à remettre en cause l'économie générale du texte approuvé par délibération du Conseil municipal le 22 mars 2021.

La délibération est affichée sur les panneaux installés rue Jean-Moët à Épernay.

Le RLP est consultable sur le site internet de la Ville ([www.epernay.fr/article/rlp-epernay](http://www.epernay.fr/article/rlp-epernay)) ou sur simple demande par courriel ([reglementation@ville-epernay.fr](mailto:reglementation@ville-epernay.fr)) ou directement au Service réglementation, Hôtel de Ville, 7bis avenue de Champagne à Épernay.